Image not found or type unknown

Calcul des congés et temps hebdommadaire de travail

Par **pat63**, le **13/05/2014** à **18:58**

Bonjour, je travaille à temps plein sur une base de 151,670 par mois.

Mes 35 heures sont reparties de la façon suivante :
7h 45 le lundi,mardi,mercredi;jeudi.4 h le vendredi matin.

Pour une partie des employés les 35 heures sont reparties de la façon suivante : 7 h/ jour du lundi au vendredi.

Lorsque je souhaite prendre 1 jour de congés exemple le lundi mon patron exige que je rende les 45 minutes (en finissant plus tard un autre jour) prétextant un souci d'égalité par rapport aux autres employés qui ne travaillent que 7 heures par jour. Est-ce légal ?

Par **P.M.**, le **13/05/2014** à **19:05**

Bonjour,
les congés payés ne se gèrent pas en heures mais en jours et de la même manière, si vous preniez un vendredi, l'employeur ne vous devrait pas 3 h...

Par **pat63**, le **14/05/2014** à **08:01**

merci pour votre réponse, donc si je comprend bien il n'a pas le droit de me faire "rendre " les 45 minutes !!!! il y a t-il un article au code du travail a ce sujet. Si je prend le vendredi en congés il m'est décompter le vendredi entier et le samedi.

Par **P.M.**, le **14/05/2014** à **08:18**

Bonjour,
C'est l'employeur qui ne trouvera aucun texte qui lui permette cela et comme je m'en doutais il ne prétend pas appliquer cette même règle lorsque c'est le cas inverse pour le vendredi...
Les textes de référence pour les congés payés sont les art. L3141-1 à L3141-31, D3141-1 à

D3141-37 et R5122-11 du Code du Travail...

Par **janus2fr**, le **14/05/2014** à **08:28**

Bonjour,
Je vous confirme la totale illégalité de la façon de procéder de votre employeur.
Un jour de congé est un jour de congé, que vous travailliez habituellement 4,6,8 ou 10 heures ce jour là !

Par **pat63**, le **14/05/2014** à **19:08**

merci beaucoup pour vos réponses preuve qu'un patron ne fait pas toujours se qu'il veut !!!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés